

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES****Sommaire**

Introduction	2
Règles d'application	3
1. DEFINITIONS :	3
2. CHAMPS D'APPLICATION :	3
3. CONFIGURATION :	3
4. LES COMMANDES (PASS AUTOCAR) :	4
5. LIVRAISON :	4
6. PASS AUTOCAR IMPRIME :	4
7. PREUVE :	4
8. REMBOURSEMENT :	5
9. PASS AUTOCAR :	5
Modes de Paiement.....	6
1. CONDITIONS FINANCIERES	6
2. TAUX DE CHANGE	6
Réclamations (Procédure)	6
Responsabilités et Garanties.....	7
Propriété intellectuelle.....	8
1. GENERALITES	8
2. LOGICIEL	8
Protection des Données	9

INTRODUCTION

Les prestations présentes sur le site www.passautocar.paris.fr (ci-après le "Site") sont proposées par la Mairie de Paris. Dans l'exploitation du dispositif de stationnement des véhicules de type M2 ou M3, dénommés autocars de tourisme, la dénomination « PASS » se substitue à celle de « forfait ». Toutefois, certains documents et textes de portée réglementaire nécessaires à l'exploitation conserveront la mention « forfait ». Dans ce cas, les deux termes seront considérés comme équivalents.

Les coordonnées sont :

Mairie de Paris
Section du Stationnement sur Voie Publique
15 boulevard Carnot
75012 PARIS – France

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la Mairie de Paris, nous vous demandons de lire attentivement les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les "Conditions Générales").

La commande de prestations est réservée aux utilisateurs ayant pris connaissance des présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à leur commande et les ayant acceptées sans réserve. Toute commande entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

La Mairie de Paris se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par la Mairie de Paris.

Il est donc impératif que vous consultiez et acceptiez les Conditions Générales au moment où vous effectuez votre commande, notamment afin de vous assurer des dispositions applicables au moment de la commande.

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 2 janvier 2017. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

REGLES D'APPLICATION

1. DEFINITIONS :

« Vous » ou « l'Utilisateur » désigne tout utilisateur du site www.passautocar.paris.fr qui réserve, commande ou achète un PASS Autocar de stationnement proposé par la Mairie de Paris et vendu par elle ou ses Partenaires.

« Partenaire » désigne tout prestataire, concessionnaire et gestionnaire de parc ou emplacements de voirie, ayant passé un contrat avec la Mairie de Paris pour le stationnement des autocars à Paris. Le terme « Partenaire » comprend notamment les sociétés suivantes : QPARK, SAEMES, INDIGO, URBIS Park Service et Carte Blanche Conseil, en tant que fournisseurs de PASS Autocar.

« Produit » désigne un titre de stationnement autocar vendu par les Partenaires.

« PAJ » désigne tout « PASS Autocar Journalier » ou « PASS Autocar Occasionnels » de Stationnement de Paris.

« PAB » désigne tout « PASS Autocar Abonné » de stationnement de Paris.

« Service » désigne le stationnement d'un autocar à Paris, tel que les stationnements en parc clos ou les stationnements autorisés sur voie publique.

« passautocar.paris.fr » et « PASS Autocar » sont des marques déposées de la Mairie de Paris et désignent exclusivement les services proposés par la Mairie de Paris.

2. CHAMPS D'APPLICATION :

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées sur le Site Internet par la Mairie de Paris.

Les présentes Conditions Générales pourront, selon le type de prestations, être complétées par le Manuel du PASS Autocar. Ce dernier devra être validé au moment de la commande effective. Vous vous engagez à vous conformer à ce manuel des Partenaires, notamment à payer toutes sommes dues, et à accepter les conditions et limitations de responsabilité relatives à la disponibilité des Produits et Services proposés.

3. CONFIGURATION :

Le site a pour fonction de vous assister dans la recherche des Produits et Services en relation avec le stationnement d'autocars à Paris, et d'effectuer les transactions avec la Mairie de Paris. Vous devez être capable juridiquement de contracter (en France en particulier être âgé d'au moins 18 ans ou être émancipé) et utiliser ce Site conformément aux présentes Conditions Générales.

Vous êtes responsable financièrement de l'utilisation du Site tant en votre nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs. Vous garanzissez également la véracité et l'exactitude des informations fournies par vous-même ou tout autre membre de votre famille ou de votre société sur ce Site.

Une utilisation du service de réservation de ce Site, frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales, pourra entraîner le refus par la Mairie de Paris, à tout moment, de l'accès aux Services proposés sur ledit site.

4. LES COMMANDES (PASS AUTOCAR) :

Vous pouvez commander sur le site les prestations disponibles après avoir validé les présentes ainsi que le Manuel du PASS Autocar des Partenaires éventuellement applicables.

La Mairie de Paris vous transmettra par courrier électronique ou courrier postal, la confirmation de la commande reprenant les éléments essentiels tels que l'identification du forfait commandé, le prix, la quantité, les éventuelles réductions consenties et la date prévue de l'utilisation.

La Mairie de Paris se réserve, et ce sans avoir à vous en informer préalablement, le droit de modifier les fonctionnalités permettant la consultation et la commande à partir du site (modes de recherche, restitution des informations...).

5. LIVRAISON :

Sous réserve des stipulations visées à l'article 6 ci-après, les « PASS Autocar Occasionnels » émis et commandés sur le site sont, soit à imprimer, soit à transmettre par e-mail à son utilisateur final ; les émetteurs « PASS Autocar Abonné » sont adressés par courrier postal à l'adresse de livraison mentionnée lors de votre commande selon les dispositions prévues pour chaque type de prestations dans le Manuel du PASS Autocar de la Mairie de Paris.

Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France, sous réserve de disponibilité.

6. PASS AUTOCAR IMPRIME :

Pour les titres de stationnement bénéficiant de l'édition d'une « affichette PASS Autocar de pare-brise », la livraison est réalisée par la mise à disposition de l'Utilisateur du fichier « affichette PASS Autocar de pare-brise ». A ce titre, il est précisé que la mise à disposition du fichier « affichette PASS Autocar de pare-brise » intervient après le paiement en ligne ou le débit du compte ouvert au titre du « PASS Autocar Abonné » de stationnement autocar à Paris.

En conséquence, avant toute commande de forfait de stationnement PASS Autocar, vous devez vous assurer que vous pourrez disposer de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer vos affichettes. Pour cela, vous devez disposer d'un ordinateur relié à l'Internet et équipé d'un logiciel de lecture de fichiers PDF, d'une imprimante laser ou à jet d'encre de résolution minimum de 300 dpi et de feuilles blanches au format A4. La Mairie de Paris décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'imprimer vos affichettes du fait du non respect de la configuration logicielle et matérielle énoncée ci-dessus.

Nous attirons également votre attention sur le fait que vous devez imprimer l'affichette du PASS Autocar conformément au Manuel du PASS Autocar de la Mairie de Paris, accepté préalablement à toute commande. La Mairie de Paris décline toute responsabilité en cas de non-respect des conditions stipulées dans le Manuel du PASS Autocar de la Mairie de Paris par l'Utilisateur.

Les PASS pourront être dématérialisés, dans ce cas il sera mis un terme définitif à la délivrance des PASS et à l'obligation d'affichage.

7. PREUVE :

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste que vous nous rapporteriez, les données conservées dans le système d'information de la Mairie de Paris ou de ses prestataires ont force probante quant aux commandes que vous passez. Les données sur support informatique ou électronique conservées par la Mairie de Paris constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par la Mairie de Paris dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes

conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8. REMBOURSEMENT :

Il est possible d'obtenir le remboursement du PASS Occasionnel prépayé en cas d'annulation du voyage, demandé via le site Internet avant la date du voyage et au plus tard 15 jours avant la date d'expiration du PASS et qu'elle parvienne au plus tard 7 jours avant cette date. L'utilisation éventuelle du PASS avant la décision de remboursement annulera le droit à remboursement.

Le PASS pourra également être remboursé sur demande en cas de saturation des parcs de stationnement dans le créneau horaire pour lequel il a été délivré. Le système central de contrôle des disponibilités des places de stationnement devra avoir enregistré une disponibilité inférieure à 10% pendant une durée d'au moins soixante minutes consécutives, comptée à partir de la première entrée.

Le montant remboursé du PASS occasionnel sera égal au prix d'achat et la demande de remboursement se fait via le site Internet.

9. PASS AUTOCAR :

Toutes les conditions spécifiques, décrites dans le Manuel du PASS Autocar et relatives à la fourniture de PASS Autocar sont accessibles au moment de votre commande. Ces Conditions Spécifiques font partie intégrante des présentes Conditions Générales et doivent être lues attentivement et intégralement avant toute commande de PAJ ou PAB. Tout Utilisateur ayant commandé un PASS Autocar sera réputé avoir accepté intégralement et sans réserve ces conditions.

En particulier, la Mairie de Paris attire votre attention sur le fait que les titres de stationnement autocar bénéficiant du service « affichette PASS Autocar de pare-brise » sont soumis aux Conditions Spécifiques suivantes :

- L'affichette PAJ ou PAB est uniquement valable si elle est imprimée sur du papier A4 blanc, vierge recto et page suivante, sans modification de la taille d'impression, en format paysage (horizontal) avec une imprimante laser ou à jet d'encre. Il ne peut en aucun cas être présenté sur un autre support (électronique, écran...).
- Une bonne qualité de l'impression est nécessaire.
- Les affichettes partiellement imprimées, souillées, endommagées ou illisibles ne seront pas acceptées sur site et seront considérées comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, Vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf. De même en cas de modification de la date ou de l'immatriculation. Toute affichette imprimée antérieurement à la dernière utilisation doit être impérativement détruite. L'utilisation d'affichette dupliquée, corrigée ou correspondant à une commande modifiée ensuite sera considérée comme frauduleuse et fera l'objet de poursuite.
- Ce titre n'est ni échangeable, ni remboursable sauf conditions stipulées dans les conditions particulières de la Mairie de Paris.
- Ce titre est personnel et incessible. Vous devez obligatoirement l'apposer sur le pare-brise du véhicule portant l'immatriculation déclarée dans le formulaire de commande.
- Ce titre est uniquement valable pour les parcs de stationnement autocars fermés (les bornes contrôlant les accès portent le logo « PASS Autocar ») et sur tous les emplacements réservés sur voie publique, pour le véhicule déclaré et pour les heures de validité du type de forfait choisi, dans le jour ou le mois désigné. Dans les autres cas, ce titre sera considéré comme non valable et vous devrez vous munir d'un autre titre pour être en règle.
- Ce titre est dispensé de compostage et doit être conservé jusqu'à la sortie de Paris.

En cas de non-respect de l'une des règles précisées ci-dessus, ce titre sera considéré comme non valable.

Les règles de stationnement sur la voie publique et les injonctions des forces de police sont applicables aux autocars en possession d'un PASS Autocar en règle. Toute infraction est susceptible d'être sanctionnée par les services de police.

Les règles d'utilisation propres à chaque parc fermé sont applicables aux autocars en possession d'un PASS Autocar en règle.

La Mairie de Paris décline toute responsabilité en cas de non-respect par l'Utilisateur de l'une des conditions énoncées ci-dessus, ainsi qu'en cas de perte, vol ou utilisation illicite de ce titre de transport.

MODES DE PAIEMENT

1. CONDITIONS FINANCIERES

Les prix des Produits ou des Services communiqués sur le Site ne sont pas soumis à la TVA. Ils sont mentionnés en Euros, et ce, sauf mentions particulières contraires dans les Conditions Spécifiques des Partenaires. Le tarif applicable est celui du jour de la commande.

Le règlement du prix des Produits ou Services commandés s'effectue directement par communication de votre numéro de carte bancaire au moyen d'un système de paiement sécurisé. Le Trésor Public limite à 1500 Euros le montant des transactions par carte bancaire. Pour les commandes d'unités de PAB, qui dépassent ce montant, le règlement doit s'effectuer auprès de la Mairie de Paris par chèque en Euros ou par virement français suivant les instructions données sur le Site.

Si la banque du Titulaire d'un compte PASSAutocar permet le paiement par 3D-SECURE, l'achat par carte bancaire est désormais plafonné à 20 000 € avec un débloqué des unités immédiat.

Dans le cas où le paiement se révélerait être irrégulier, incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, la vente de ces prestations serait annulée ; les frais en découlant étant à votre charge, une action civile ou pénale pouvant, le cas échéant, être entreprise à votre encontre.

La Mairie de Paris attire votre attention sur le fait que les prix des prestations de stationnement, sont susceptibles de révision sans préavis, suivant les délibérations du Conseil de Paris.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Conditions Spécifiques, les paiements réalisés sur le Site s'effectuent par carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, sont acceptées) par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé.

Le paiement par chèque, virement ou mandat, est soumis à validation du Régisseur de la Ville de Paris en charge du stationnement des autocars et doit être demandé depuis le site via la messagerie.

2. TAUX DE CHANGE

Les taux de change ne sont pas calculés et ne sont pas mentionnés sur le site, ceux-ci pouvant varier de jour en jour. Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes dispositions utiles, à ses frais, pour faire parvenir au régisseur des recettes de la Mairie de Paris les sommes exactes exprimées en Euros correspondant à chacune de ses commandes.

RECLAMATIONS (PROCEDURE)

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée via le site PASSAutocar dans le menu « messagerie »

Ces demandes seront traitées par la Mairie de Paris si elles se rapportent aux Services fournis par la Mairie de Paris dans le cadre des présentes Conditions Générales ou par les partenaires si elles se rapportent aux Services fournis par ces partenaires dans le cadre des présentes Conditions Générales.

Toute demande afférente aux commandes de Produits ou Services des Partenaires sera directement transmise au Partenaire concerné. Les réclamations relatives aux procès verbaux d'infraction sont à adresser directement à la Préfecture de Police de Paris.

RESPONSABILITES ET GARANTIES

Pour l'utilisation du site, la Mairie de Paris et ses prestataires ne garantissent pas que les informations, Produits, Services, logiciels fournis sur le site seront exempts d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le site fonctionnera sans interruption ou pannes, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par la Mairie de Paris.

La Mairie de Paris et ses prestataires ne sont en aucun cas responsables de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers que ceux-ci soient ou non incorporés dans le Site ou fournis avec celui-ci.

Par ailleurs, l'ensemble des informations concernant les Produits et Services proposés par les Partenaires, notamment les caractéristiques, les conditions tarifaires, les quantités, la disponibilité des Produits et Services est de la responsabilité des Partenaires qui en assurent l'entier contrôle. La Mairie de Paris et ses prestataires feront leurs meilleurs efforts afin d'assurer la mise à jour des informations afférentes aux Produits et Services proposés via le Site.

Dès lors, en ce qui concerne les informations et descriptifs, notamment les textes, photographies, graphiques, prix, tarifs et barèmes de réduction, afférents aux Produits et Services commercialisés directement par le Site, la Mairie de Paris et ses prestataires les diffusent à titre purement indicatif sans en garantir l'actualité, l'exactitude, la véracité ou la pertinence.

En aucun cas, la Mairie de Paris et ses prestataires ne seront responsables des dommages indirects ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou d'opportunité ...) découlant de la fourniture ou de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les services fournis sur le Site.

Enfin, la Mairie de Paris et ses prestataires ne pouvant contrôler l'ensemble des sites sur lesquels elles renvoient par l'intermédiaire de liens hypertextes, qui n'existent que pour faciliter les recherches de l'Utilisateur, la Mairie de Paris et ne sont en aucun cas responsables de leur contenu.

Pour les affichettes PAJ et PAB imprimées :

Outre les limitations de responsabilité définies aux articles 6 et 9 des présentes, la Mairie de Paris ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression de l'affichette PAJ ou PAB et provoquées par des dysfonctionnements extérieurs au Site ou au service fourni par la Mairie de Paris (anomalies causées par tout matériel, logiciel ou moyen de connexion de l'Utilisateur ou d'un prestataire tiers).

Pour toutes les prestations

La Mairie de Paris et ses prestataires ne sauraient être tenus pour responsables de l'inexécution de votre commande, notamment en cas de rupture de stocks ou indisponibilité du Produit ou du Service, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport ou communications.

Vous déclarez connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

La Mairie de Paris et ses prestataires ne pourront accepter aucune réclamation et aucun remboursement, relatifs à toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation qui vous est fournie, imputable soit à vous, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de la Mairie de Paris ne saurait être engagée du fait d'une faute de ses prestataires, et vice et versa

Sauf disposition légale contraire, la responsabilité de la Mairie de Paris ou de ses prestataires ne saurait être engagée du fait d'une faute d'un Partenaire.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. GENERALITES

La Mairie de Paris est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site qui lui appartient ou détient les droits d'usage y afférents.

L'accès au Site ne vous confère aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site qui reste la propriété exclusive de la Mairie de Paris, ou de Carte Blanche Conseil.

Les éléments accessibles sur le site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos, logiciel, base de données, données sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs que la Mairie de Paris, ou Carte Blanche Conseil détiennent.

Sauf dispositions explicites signalées dans le présent document, vous ne pouvez, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Site sans l'autorisation écrite préalable de la Mairie de Paris et de Carte Blanche Conseil.

La Mairie de Paris retient expressément tous droits non expressément accordés par les présentes à l'Utilisateur, lequel ne pourra prétendre en user ou en bénéficier.

L'exploitation non préalablement autorisée par la Mairie de Paris, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie du site pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon.

Seul est autorisé l'usage d'une partie non substantielle du site à des fins strictement privées et non commerciales.

L'insertion de liens hypertextes vers toute partie du site est interdite sans autorisation préalable et écrite de la Mairie de Paris.

2. LOGICIEL

L'utilisation de tout logiciel téléchargé permettant d'accéder à certains services est régie par les termes de la licence l'accompagnant. Vous vous engagez à ne pas installer, copier ou utiliser ce logiciel avant d'avoir préalablement acquiescé aux termes de ladite licence.

Pour tout logiciel non accompagné d'une licence, il vous est conféré un droit d'usage temporaire, privé, personnel, non transmissible et non exclusif sur ce logiciel afin de pouvoir, exclusivement, accéder aux services qui rendent l'utilisation de ce logiciel nécessaire. En installant, ou utilisant le logiciel, vous vous engagez à respecter cette condition.

LANGUE

Les présentes conditions générales sont établies en langue française. En cas de doute, d'incompréhension ou de contradiction avec une traduction dans une langue étrangère, c'est la version française qui ferait foi.

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève des tribunaux français.

PROTECTION DES DONNEES

Le site, exploité par la Mairie de Paris et Carte Blanche Conseil, a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL, sous le numéro : 855 286.

Les informations que vous communiquez sur le Site permettent à la Mairie de Paris, à ses prestataires, ainsi qu'à leurs Partenaires, de traiter et exécuter vos commandes. Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations indispensables à la Mairie de Paris, à ses prestataires, ainsi qu'à leurs Partenaires, pour traiter et exécuter les commandes, sont signalées par un astérisque dans les pages du site.

Les autres informations demandées, pour laquelle la réponse est facultative, sont destinées à mieux vous connaître ainsi qu'à améliorer les services qui vous sont proposés, tout en en assurant la sécurité. Sauf avis contraire de votre part, la Mairie de Paris peut être amenée à communiquer ces informations vous concernant à ses partenaires.

Sauf avis contraire de votre part, la Mairie de Paris est susceptible de vous adresser, dans les conditions définies dans la Charte, par courrier et par courrier électronique, des informations vous permettant de mieux connaître et de mieux utiliser le site.

Nous vous informons que la Mairie de Paris peut sous-traiter le traitement de vos données à une société située en France, à des fins exclusives de traitement de vos commandes. A ce titre, la Mairie de Paris s'engage à se conformer aux législations françaises et européennes sur la protection des données à caractère personnel et à assurer un niveau de protection adéquat aux traitements opérés.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique Contact du Site ou en adressant un courrier à : Mairie de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements - Section du Stationnement sur Voie Publique - 15 boulevard Carnot 75012 PARIS – France.